Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212203699-20251208-2025_051-DE

COMMUNE DE TRÉMEUR
(Côtes d'Armor)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CORBEL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 décembre 2025.

Présents : CORBEL Guy - ÉON-SALABERT Fanny - PERRAULT Stéphane - AUBURTIN Jérôme - BASTIEN Carole - CORLOSQUET Chantal - DESAINT DENIS Adeline - DESCHAMPS Marie-Noëlle - FOURNIER Yohann - MEUNIER Romain - POINÇU Sandra - RÉHEL Jean-Paul.

Absents : DAULT Francis (pouvoir à CORBEL Guy) - NOËL Pierrick (pouvoir à PERRAULT Stéphane) - NOËL Philippe

Secrétaire de séance : CORLOSQUET Chantal

Délibération n° 2025-051 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public pour la gestion des déchets pour l'année 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et les dispositions relatives à la gestion des services publics de traitement et de valorisation des déchets ;

Vu le rapport annuel 2024 sur la réduction et la gestion durable des déchets de l'agglomération Lamballe Terre & Mer, présenté par Monsieur Stéphane PERRAULT, adjoint, et préparé par Monsieur COUELLAN, vice-président en charge de la réduction et de la gestion durable des déchets ;

Considérant que ce rapport fait état :

- des actions menées pour réduire la production de déchets sur le territoire,
- de la gestion et du traitement des déchets existants dans une perspective de durabilité et d'efficacité,
- des initiatives visant à sensibiliser les habitants et les acteurs économiques aux bonnes pratiques de tri, de réemploi et de recyclage ;

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Guy CORBEL

MAIRIE DE TREMEUR
Côtes d'Armor

La secrétaire,
Chantal CORLOSQUET